



## Conseil économique et social

Distr. générale  
10 février 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Reprise de la session d'organisation de 2009

18 et 19 mai 2009

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,  
confirmation des candidatures et nominations**

### **Élection des membres des commissions techniques du Conseil**

#### **Note du Secrétaire général**

1. Conformément à la section V de la résolution 557 C (XVIII) du Conseil économique et social, modifiée par la décision du Conseil datée du 19 décembre 1968, des informations sur les postes des commissions techniques que le Conseil devra pourvoir à la reprise de sa session d'organisation de 2009 figurent dans l'annexe à la présente note.

2. Selon la résolution 1147 (XLI) du Conseil, en 2009, les membres de la Commission de statistique, de la Commission de la population et du développement, de la Commission de la condition de la femme, de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et de la Commission du développement durable seront élus sur la base d'une répartition géographique équitable, selon un schéma déterminé. Le schéma applicable à chaque commission, ainsi que la composition actuelle de chacune, sont présentés dans l'annexe.



## Annexe

### Composition des commissions techniques pour 2009

#### Commission de statistique

(24 membres; mandat de quatre ans)

##### Cinq membres représentant les États d'Afrique

Afrique du Sud\* (2009), Mauritanie\* (2009), République démocratique du Congo\* (2009), Soudan (2011), Togo (2011)

##### Quatre membres représentant les États d'Asie

Chine (2012), Japon (2012), Liban (2011), Oman (2011)

##### Quatre membres représentant les États d'Europe orientale

Arménie (2012), Bélarus (2011), Fédération de Russie\* (2009), Lituanie (2011)

##### Quatre membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Honduras (2011), Jamaïque\* (2009), Mexique (2012), Suriname (2012)

##### Sept membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2012), Canada\* (2009), États-Unis d'Amérique (2011), Finlande\* (2009), France\* (2009), Pays-Bas (2012), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord\* (2012)

\* \* \*

**Huit** membres seront élus comme suit :

Trois membres représentant les États d'Afrique;

Un membre représentant les États d'Europe orientale;

Un membre représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Trois membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

---

\* Membre sortant.

## Commission de la population et du développement

[47 membres; mandat de quatre ans :  
composition à la quarante-troisième session (2009-2010)]<sup>a</sup>

### Douze membres représentant les États d'Afrique

Afrique du Sud\* (2010), Bénin (2011), Côte d'Ivoire (2013), Gambie\* (2010), Guinée équatoriale (2011), Kenya (2012), Ouganda (2012), République démocratique du Congo (2013), Rwanda (2013), Sierra Leone\* (2010), Tunisie (2012), Zambie\* (2010)

### Onze membres représentant les États d'Asie<sup>b</sup>

Bangladesh (2013), Chine\* (2010), Inde\* (2010), Iran (République islamique d') (2011), Japon (2012), Kazakhstan (2012), Liban\* (2010), Oman\* (2010), Pakistan (2013), Sri Lanka (2011)

### Cinq membres représentant les États d'Europe orientale

Bélarus (2013), Croatie (2012), Fédération de Russie\* (2010), Pologne (2011), Ukraine\* (2010)

### Neuf membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Brésil (2013), Colombie (2012), Cuba (2013), Grenade (2011), Haïti (2013), Honduras (2011), Jamaïque\* (2010), Mexique\* (2010), Uruguay\* (2010)

### Dix membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne (2013), Belgique (2013), Espagne (2011), États-Unis d'Amérique\* (2010), Finlande (2012), Israël (2013), Pays-Bas (2012), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord\* (2010), Suède\* (2010), Suisse (2013),

\* \* \*

Seize membres seront élus comme suit :

Quatre membres représentant les États d'Afrique;  
Quatre membres représentant les États d'Asie;  
Deux membres représentant les États d'Europe orientale;  
Trois membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;  
Trois membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

\* Membre sortant.

<sup>a</sup> Conformément à sa décision 2005/213, le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de quatre ans, qui commencera à la 1<sup>re</sup> séance de la quarante-quatrième session de la Commission (en 2010) et prendra fin à la clôture de la quarante-septième session, en 2014.

<sup>b</sup> Un siège est à pourvoir pour ce groupe; le mandat du nouveau membre commencera à la 1<sup>re</sup> séance de la quarante-troisième session de la Commission (en 2009) et prendra fin à la clôture de la quarante-sixième session, en 2013.

## **Commission du développement social**

**[46 membres; mandat de quatre ans :  
composition à la quarante-huitième session (2009-2010)]**

### **Douze membres représentant les États d'Afrique**

Bénin (2011), Cameroun (2011), Égypte (2011), Éthiopie (2013), Gabon (2013), Ghana (2012), Lesotho (2013), Maurice (2013), Namibie (2011), Nigéria (2012), Sénégal (2012), Soudan (2012)

### **Dix membres représentant les États d'Asie**

Chine (2013), Émirats arabes unis (2011), Inde (2011), Iran (République islamique d') (2013), Japon (2012), Népal (2011), Pakistan (2012), Philippines (2013), Qatar (2013), République de Corée (2012)

### **Cinq membres représentant les États d'Europe orientale<sup>c</sup>**

Albanie (2013), Arménie (2012), Fédération de Russie (2012), Slovaquie (2011)

### **Neuf membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes<sup>d</sup>**

Argentine (2012), Cuba (2011), El Salvador (2012), Guatemala (2012), Haïti (2013), Jamaïque (2011), Mexique (2011)

### **Dix membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États**

Allemagne (2012), Andorre (2011), Danemark (2013), Espagne (2011), États-Unis d'Amérique (2012), France (2012), Italie (2013), Pays-Bas (2013), Suisse (2013), Turquie (2011)

\* \* \*

Il n'y aura pas de siège à pourvoir à la Commission en 2009.

---

\* Membre sortant.

<sup>c</sup> Un siège est à pourvoir pour ce groupe; le mandat du nouveau membre commencera à la 1<sup>re</sup> séance de la quarante-huitième session de la Commission (en 2009) et prendra fin à la clôture de la cinquante et unième session, en 2013.

<sup>d</sup> Deux sièges sont à pourvoir pour ce groupe; le mandat des nouveaux membres commencera à la 1<sup>re</sup> séance de la quarante-huitième session de la Commission (en 2009) et prendra fin à la clôture de la cinquante et unième session en 2013.

## **Commission de la condition de la femme**

**[45 membres; mandat de quatre ans :  
composition à la cinquante-quatrième session (2009-2010)]<sup>c</sup>**

### **Treize membres représentant les États d’Afrique**

Cameroun\* (2010), Djibouti\* (2010), Érythrée (2012), Gabon (2011), Guinée (2013), Lesotho\* (2010), Mauritanie (2013), Namibie (2011), Niger (2011), Rwanda (2013), Sénégal (2012), Togo\* (2010), Zambie\* (2010)

### **Onze membres représentant les États d’Asie**

Cambodge (2011), Chine (2012), Émirats arabes unis\* (2010), Inde (2012), Indonésie\* (2010), Iran (République islamique d’)\* (2010), Iraq (2013), Japon (2013), Malaisie\* (2010), Pakistan (2011), République de Corée\* (2010)

### **Quatre membres représentant les États d’Europe orientale**

Arménie (2011), Azerbaïdjan (2011), Bélarus (2013), Fédération de Russie (2012)

### **Neuf membres représentant les États d’Amérique latine et des Caraïbes**

Brésil\* (2010), Colombie (2013), Cuba (2012), Équateur\* (2010), Haïti (2012), Mexique\* (2010), Nicaragua (2013), Paraguay (2011), République dominicaine (2012)

### **Huit membres représentant les États d’Europe occidentale et autres États**

Allemagne (2013), Belgique (2011), États-Unis d’Amérique (2012), Espagne (2011), Israël (2013), Italie (2013), Pays-Bas\* (2009), Suède (2012), Turquie (2011)

\* \* \*

**Treize** membres seront élus comme suit :

Cinq membres représentant les États d’Afrique;

Cinq membres représentant les États d’Asie;

Trois membres représentant les États d’Amérique latine et des Caraïbes.

\* Membre sortant.

<sup>c</sup> Conformément à sa décision 2002/234, le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de quatre ans, qui commencera à la 1<sup>re</sup> séance de la cinquante-cinquième session de la Commission (en 2010) et prendra fin à la clôture de la cinquante-huitième session, en 2014.

## **Commission des stupéfiants**

**(53 membres; mandat de quatre ans)**

### **Onze membres représentant les États d'Afrique**

Botswana (2011), Cameroun (2011), Éthiopie (2011), Maroc (2011), Namibie\* (2009), Niger\* (2009), Nigéria\* (2009), Ouganda (2011), République démocratique du Congo (2011), Sénégal\* (2009), Soudan (2011)

### **Onze membres représentant les États d'Asie<sup>f</sup>**

Arabie saoudite\* (2009), Chine (2011), Émirats arabes unis (2011), Iran (République islamique d') (2011), Japon\* (2009), Kazakhstan (2011), Pakistan (2011), République de Corée\* (2009), Tadjikistan\* (2009), Thaïlande (2011), Yémen (2011)

### **Six membres représentant les États d'Europe orientale**

Fédération de Russie\* (2009), Lituanie (2011), Pologne\* (2009), République de Moldova (2011), République tchèque (2011), Ukraine\* (2009)

### **Onze membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes<sup>f</sup>**

Argentine (2011), Bolivie\* (2009), Colombie\* (2009), Cuba (2011), El Salvador (2011), Jamaïque\* (2009), Mexique\* (2009), Pérou (2011), Trinité-et-Tobago (2011), Uruguay (2011), Venezuela (République bolivarienne du) (2011)

### **Quatorze membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États**

Allemagne (2011), Australie\* (2009), Autriche (2011), Belgique\* (2009), Canada\* (2009), Espagne (2011), États-Unis d'Amérique (2011), Finlande (2011), Israël (2011), Italie (2011), Pays-Bas (2011), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord\* (2009), Suisse (2011), Turquie\* (2009)

\* \* \*

**Vingt** membres seront élus comme suit :

Quatre membres représentant les États d'Afrique;

Quatre membres représentant les États d'Asie;

Trois membres représentant les États d'Europe orientale;

Quatre membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;

Cinq membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

---

\* Membre sortant.

<sup>f</sup> Conformément à la résolution 1991/49 du Conseil, un siège est attribué à tour de rôle aux États d'Asie et aux États d'Amérique latine et des Caraïbes pour quatre ans. Le siège en question ayant été, en 2007, attribué aux États d'Amérique latine et des Caraïbes pour une durée de quatre ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le groupe des États d'Asie et le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes ont 11 sièges chacun.

## **Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**

**(40 membres; mandat de trois ans)**

### **Douze membres représentant les États d'Afrique**

Afrique du Sud\* (2009), Algérie (2011), Cameroun\* (2009), Comores (2011), Ghana (2011), Jamahiriya arabe libyenne (2011), Kenya (2011), Lesotho (2011), Nigéria\* (2009), République démocratique du Congo (2011), Sierra Leone\* (2009), Soudan (2011)

### **Neuf membres représentant les États d'Asie**

Arabie saoudite\* (2009), Chine (2011), Émirats arabes unis\* (2009), Inde\* (2009), Indonésie\* (2009), Iran (République islamique d')\* (2009), Japon (2011), République de Corée (2011), Thaïlande (2011)

### **Quatre membres représentant les États d'Europe orientale**

Fédération de Russie (2011), République de Moldova\* (2009), Roumanie (2011), Ukraine (2009)

### **Huit membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes**

Argentine\* (2009), Brésil\* (2009), Colombie\* (2009), Cuba (2011), El Salvador (2011), Guatemala\* (2009), Jamaïque\* (2009), Uruguay (2011)

### **Sept membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États**

Allemagne (2011), Autriche (2011), Belgique (2011), Canada\* (2009), États-Unis d'Amérique\* (2009), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord\* (2009), Turquie\* (2009)

\* \* \*

**Vingt** membres seront élus comme suit :

Quatre membres représentant les États d'Afrique;  
Cinq membres représentant les États d'Asie;  
Deux membres représentant les États d'Europe orientale;  
Cinq membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;  
Quatre membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

---

\* Membre sortant.

## **Commission du développement durable**

**[53 membres; mandat de trois ans :  
composition à la dix-huitième session (2009-2010)]<sup>g</sup>**

### **Treize sièges pour les États d'Afrique**

Afrique du Sud\* (2010), Cap-Vert\* (2010), Érythrée (2012), Éthiopie (2012), Gabon (2011), Gambie\* (2010), Guinée\* (2010), Jamahiriya arabe libyenne (2011), Malawi (2011), Maurice (2012), Namibie (2011), Nigéria (2012), République démocratique du Congo (2011)

### **Onze sièges pour les États d'Asie**

Arabie saoudite (2011), Bahreïn\* (2010), Bangladesh (2011), Chine (2012), Émirats arabes unis (2011), Inde\* (2010), Iran (République islamique d')\* (2010), Japon\* (2010), Kirghizistan (2012), Pakistan (2011), Philippines (2012)

### **Six sièges pour les États d'Europe orientale**

Croatie\* (2010), Estonie (2011), Fédération de Russie (2012), Pologne\* (2010), Roumanie (2011), Ukraine (2012)

### **Dix sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes**

Antigua-et-Barbuda (2012), Argentine (2011), Brésil (2011), Colombie (2012), Costa Rica\* (2010), Cuba (2012), Guatemala\* (2010), Haïti\* (2010), Uruguay (2011), Venezuela (République bolivarienne du) (2011)

### **Treize sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États<sup>h</sup>**

Allemagne (2011), Australie (2012), Belgique (2011), Canada (2011), États-Unis d'Amérique (2012), France\* (2010), Israël (2011), Monaco\* (2010), Pays-Bas\* (2010), Suède\* (2010), Suisse (2011)

\* \* \*

**Dix-sept** membres seront élus comme suit :

Quatre membres représentant les États d'Afrique;  
Quatre membres représentant les États d'Asie;  
Deux membres représentant les États d'Europe orientale;  
Trois membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes;  
Quatre membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États.

---

\* Membre sortant.

<sup>g</sup> Conformément à sa résolution 1997/63, le Conseil élira les nouveaux membres pour un mandat de trois ans, qui commencera à la séance d'organisation de la dix-neuvième session de la Commission (en 2010) et prendra fin à la clôture de la vingt et unième session, en 2013.

<sup>h</sup> Deux sièges sont à pourvoir pour ce groupe; le mandat des nouveaux membres commencera à la 1<sup>re</sup> séance de la dix-huitième session de la Commission (en 2009) et prendra fin à la clôture de la vingtième session, en 2012.

## **Commission de la science et de la technique au service du développement**

**(43 membres; mandat de quatre ans)**

### **Onze membres représentant les États d'Afrique**

Afrique du Sud (2012), Burkina Faso (2010), Érythrée (2010), Ghana (2012), Guinée équatoriale (2012), Lesotho (2010), Mali (2012), Ouganda (2010), République démocratique du Congo (2012), Soudan (2010), Tunisie (2010)

### **Neuf membres représentant les États d'Asie**

Chine (2010), Inde (2010), Iran (République islamique d') (2010), Jordanie (2012), Malaisie (2010), Oman (2012), Pakistan (2012), Philippines (2010), Sri Lanka (2012)

### **Cinq membres représentant les États d'Europe orientale<sup>i</sup>**

Bélarus (2010), Fédération de Russie (2012), Lettonie (2010), Slovaquie (2012)

### **Huit membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes**

Argentine (2010), Brésil (2012), Chili (2012), Costa Rica (2012), Cuba (2010), El Salvador (2010), Jamaïque (2012), République dominicaine (2010)

### **Dix membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États<sup>j</sup>**

Allemagne (2010), Autriche (2012), Belgique (2010), États-Unis d'Amérique (2010), Finlande (2012), France (2010), Israël (2012), Suisse (2012), Turquie (2010)

\* \* \*

Il n'y aura pas de siège à pourvoir à la Commission en 2009.

---

\* Membre sortant.

<sup>i</sup> Un siège est à pourvoir pour ce groupe; le mandat du nouveau membre commencera à la date de l'élection et prendra fin le 31 décembre 2010.

<sup>j</sup> Un siège est à pourvoir pour ce groupe; le mandat du nouveau membre commencera à la date de l'élection et prendra fin le 31 décembre 2012.